

DÉPARTEMENT DE SEINE MARITIME
 MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE
 ARRONDISSEMENT DE ROUEN
 CANTON DE CANTELEU

CONVOCATION DU 1er OCTOBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAL
 SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2024**

Le 8 octobre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Nicolas AMICE, Maire.

Présent(e)s: Mme Françoise AIRAULT, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgerald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET (jusqu'à 22h41), Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART, M. Sofiane ZOUAOUI.

Secrétaire de séance : Caroline NAYRAT

DÉLIBÉRATION N ° 1/10/2024
 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 18 JUIN 2024

Le procès- verbal de la séance du 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N ° 2/10/2024
 RÉVISION DES TARIFS DE LA CANTINE, DE LA GARDERIE, DU CIMETIÈRE, DE LA
 LOCATION DU FOYER ET DE LA PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% ou 3% des tarifs de cantine au 1^{er} janvier 2025. L'inflation impacte les coûts des fluides, du personnel et des denrées alimentaires. L'impact financier pour un enfant serait d'un euro et vingt-huit centimes maximum (2%) et de deux euros et huit centimes maximum (3%) par mois.

1- CANTINE :

		2%	3%
1 enfant	4.18€	4.26€	4.31€
2 enfants	4.02€	4.10€	4.14€
3 enfants	3.85€	3.93€	3.97€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une augmentation des tarifs de la cantine de 2 % au 1^{er} janvier 2025.

- 9 voix **POUR** (Mme Françoise AIRAULT, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgerald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, Mme Caroline NAYRAT)
- 2 voix **CONTRE** (M. Alexandre JUNG, M. Sofiane ZOUAOU)
- 3 voix **ABSTENTIONS** (Mme Ludivine LARSON, M. Jean-Marie PHILPPART, Mme Stéphanie AMICE)
- 1 voix **NE PREND PAS PART AU VOTE** (M. le Maire)

2- GARDERIE :

		2%	3%
Le matin de 7H15 à 8H30	2.60€	2.65€	2.68€
Le soir de 16H30 à 17H30	3.12€	3.18€	3.21€
Le soir de 16H30 à 18H30	4.16€	4.24€	4.28€

Chaque dépassement de l'horaire sera systématiquement majoré de 5€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une augmentation des tarifs de la garderie de 2 % au 1^{er} janvier 2025.

- 9 voix **POUR** (Mme Françoise AIRAULT, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgerald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, Mme Caroline NAYRAT,)
- 1 voix **CONTRE** (Sofiane ZOUAOU)
- 4 voix **ABSTENTIONS** (Mme Ludivine LARSON, M. Jean-Marie PHILPPART, Mme Stéphanie AMICE M. Alexandre JUNG)
- 1 voix **NE PREND PAS PART AU VOTE** (M. le Maire)

3- CIMETIÈRE :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la revalorisation des tarifs du cimetière à compter du 8 octobre 2024. Les tarifs n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire propose une augmentation de :

		2%	3%
Concession 30 ans :	360€	367€	371€
Colombarium 30 ans :	550€	561 €	566€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une augmentation des tarifs du cimetière de 2 %.

- 6 voix **POUR** (Mme Aurélie BERNARD, M. Jean-Marie PHILPPART, Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Fitzgerald BEURIOT)
- 6 voix **ABSTENTIONS**, Mme Stéphanie AMICE, Mme Marie BOISSIN, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, M. Sofiane ZOUAOU, M Nicolas AMICE)
- 2 voix **POUR** une augmentation de 10% (Mme Françoise AIRAULT, Mme Caroline NAYRAT)

- 1 voix **POUR** une augmentation de 20% (M. Pascal BARREAU).

4- Salle Henri Joly :

	Commune		Hors Commune	
	2024	2025 (+2%)	2024	2025 (+2%)
Foyer (sans cuisine)	249.00€	254.00€	370.00€	377.00€
Foyer (avec cuisine)	388.00€	396.00€	583.00€	595.00€
Vaisselle 60 couverts	62.00€	63.00€	101.00€	103.00€
Vaisselle 120 couverts	123.00€	125.00€	191.00€	195.00€
Flûtes à champagne et verres à orangeade	51.00€	52.00€	79.00€	81.00€
Elus municipaux et personnel communal Foyer (sans cuisine)	125.00€	127.00€		
Elus municipaux et personnel communal Foyer (avec cuisine)	194.00€	198.00€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les tarifs de la Salle Henri Joly.

- 9 voix **CONTRE** (M. Pascal BARREAU, M. Fitzgerald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, M. Sofiane ZOUAOU, Mme Aurélie BERNARD)
- 4 voix **POUR** (M. Cédric BOQUET, M. Jean-Marie PHILPPART, Mme Caroline NAYRAT, Françoise AIRAULT)
- 2 voix **ABSTENTIONS** (M. Nicolas AMICE, Mme Stéphanie AMICE)

Il est précisé que les élus et le personnel communal bénéficient de la location de la salle à **demi** tarif une fois par an.

Cette augmentation concerne tous les contrats qui seront signés à partir du 1^{er} janvier 2025.

5- PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN :

Les tarifs d'encart de publicité dans le bulletin sont actuellement de 50 euros par an. Après un débat concernant la parution d'encarts publicitaires dans la nouvelle version du bulletin municipal (4 pages), les membres du Conseil Municipal ont décidé de **NE PLUS PUBLIER DE PUBLICITE**.

M. Pascal BARREAU, Mme Ludivine LARSON et Alexandre JUNG sont **CONTRE** la suppression des encarts publicitaires.

DÉLIBÉRATION N ° 3/10/2024**COÛT DE LA VAISSELLE MANQUANTE EN CAS DE LOCATION DU FOYER**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût de la vaisselle louée au foyer n'a pas été révisé depuis 2012. Il est nécessaire d'étudier une réévaluation. Les tarifs proposés proviennent de catalogues publicitaires.

PRIX DE LA VAISSELLE MANQUANTE

Petite cuillère	1.25	Légumier	13.45
Couteau	3.50	Saladier	5.40
Fourchette	1.65	Bannette à pain	5.50
Verre à vin	2.25	Pelle à tarte	4.55
Flute à champagne	2.15	Sel, poivre	2.00
Verre à berger	2.50	Caisse plastique pour 12 verres	10.55
Verre à whisky	1.90	Caisse plastique pour 24 verres	14.40
Verre à orangeade	1.40	Caisse plastique pour assiettes	14.40
Tasse à café et/ou soucoupe	1.90	Couvercle	7.44
Assiette à dessert	1.50	Caisse plastique pour tasses à café	14.40
Assiette plate	3.40	Plateau rond	31.20
Cuillère à service	3.40	Cruche à eau	3.95
Fourchette à service	3.40	Planche à découper	15.10
Couteau à viande	17.30	Tire-bouchon	5.40
Plat inox	14.40	Ouvre boîte	5.00

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces tarifs à l'**UNANIMITÉ**.

DÉLIBÉRATION N ° 4/10/2024
AUTORISATION AU MAIRE DE MAINTENIR OU DE DÉNONCER LA CONVENTION
D'ADHÉSION À LA MÉDIATHÈQUE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une convention "médiathèque" a été signée en 2001 avec la ville de Canteleu, permettant au moins de 20 ans de profiter des tarifs cantiliens.

La Commune s'engageait à reverser à la ville de Canteleu la différence entre le tarif consenti aux cantiliens et aux hors commune. La ville de Canteleu a délibéré le 24 juin 2024 pour un accès gratuit à la médiathèque pour tous les Cantiliens. M. le Maire fait lecture du courrier reçu.

Il est proposé à la commune de Saint-Pierre-de-Manneville une participation plus importante. Les membres du Conseil Municipal doivent donc se prononcer sur la possibilité de dénoncer la convention ou de supporter l'effort financier.

Après présentation, les membres du Conseil Municipal décident de **REPORTER** cette délibération afin d'avoir davantage de précisions sur les conditions d'accès des Mannevillais.

DÉLIBÉRATION N° 5/10/2024
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

La trésorerie de Mesnil Esnard présente la liste des pièces présentant un retard de règlement de plus de deux ans (au 31/12 de l'exercice).

Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi **il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.**

Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'adresser aux services comptables les opérations budgétaires par **émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 681 du chapitre 68 pour un montant de 11,19 euros après avoir ouvert les crédits, de préférence dans ce cas par décision du Maire au titre de la fongibilité des crédits votée au budget primitif 2024.**

FONCTIONNEMENT

Chapitre 68 dotations aux provisions

Compte 681 dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions + 12 euros

Chapitre 011 charges à caractère général

Compte 61521 entretien terrain - 12 euros

Le conseil municipal approuve à l'**UNANIMITE** cette délibération.

DÉLIBÉRATION N ° 6/10/2024
MODIFICATION DÉLIBÉRATION FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Par délibération du 29 mars 2024, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de déléguer au Maire, à compter du 1^{er} janvier 2024, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

La délibération du 29 mars 2024 est modifiée dans le sens que celle-ci ne s'appliquera que pour l'exercice 2024.

Le conseil municipal approuve à l'**UNANIMITE** cette délibération.

DÉLIBÉRATION N ° 7/10/2024
**SOUTIEN AUX COMMUNES RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE À
L'AMÉNAGEMENT EN FONCTIONNEMENT 2024**

Monsieur le Maire expose que des travaux d'entretien des espaces verts communaux ont été réalisés cette année.

La société Elag&jardin est intervenue pour la taille d'éclaircie, de réduction sur un platane en bord de route, coupe de deux érables, abattage de trois acacias, coupe d'un tilleul pour un montant HT de 2832€.

Les travaux d'entretien des accotements des voiries avec une épareuse ont été réalisés sur 8,5 kms aller/retour pour un montant HT de 1478.40 €, par la SARL GRESSENT.

Par délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2024, une enveloppe d'aide au fonctionnement des équipements des petites communes a été inscrite au budget primitif de la Métropole soit jusqu'à 1666.67 € HT pour la commune de Saint-Pierre-de-Manneville.

Cette délibération autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation de la Métropole Rouen Normandie, précision faite que la participation financière de la Métropole s'effectuera à hauteur de 50% de la facture HT.

Monsieur le Maire remercie les élus métropolitains et les services associés pour cette aide importante au fonctionnement des 45 petites communes.

Le conseil municipal approuve à l'**UNANIMITE** cette délibération.

DÉLIBÉRATION N ° 8/10/2024
PARTICIPATION DE LA COMMUNE DU VAL DE LA HAYE AU TRANSPORT VERS
L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les communes de Saint-Pierre-de-Manneville et du Val de la Haye ont organisé une sortie à l'Assemblée Nationale le 3 avril 2024.

Les frais occasionnés pour cette journée devaient être répartis de moitié pour chaque commune. Le montant du transport s'élève à 1300€ TTC soit un coût pour chaque commune de 650 euros.

La participation de la commune du Val de la Haye sera réclamée par titre.

Le conseil municipal approuve à l'**UNANIMITE** cette délibération.

DÉLIBÉRATION N ° 9/09/2024
PARTICIPATION REPAS DES AÎNÉS

Les membres de la commission fêtes et cérémonies ont fixé une contribution financière de 30€ au repas des aînés le 29 septembre 2024. Ce tarif s'applique aux personnes de moins de 65 ans et aux personnes extérieures à la commune.

Le conseil municipal approuve à l'**UNANIMITE** cette délibération.

DIVERS

Point travaux sur le terrain « HALLEY »

- Boîtier électrique posé.
 - Compteur d'eau en cours, la société Veolia sera relancée.
 - Tranchée de 40 mètres pour l'implantation du tableau électrique effectuée (remerciements faits à M. le Maire qui a utilisé sa mini-pelle)
 - Rampe d'accès à prévoir.
 - Dalle bâtiments + hangar à prévoir. Possible accompagnement du Département
- Monsieur le Maire remercie Messieurs Pascal BARREAU, Yannick AMICE, Laurent LAROYE et Gilles CONREUR pour leur implication.

Travaux au chemin du Roy prévus avec l'IME de Canteleu. En attente de retour pour programmer l'intervention.

Travaux de la salle des mariages avec l'IME de Canteleu (février ou avril 2025). En cours. Samuel BOULET de la société PBS interviendra pour le ponçage et la vitrification du parquet. Les dalles au plafond seront aussi changées. Le devis est signé, les travaux de sol sont à programmer au 1^{er} semestre 2025. Le placard sera à retirer avant la fin de l'année et des dalles leds seront installées au plafond par les services techniques.

Travaux « parterre Foyer » avec l'IME de Canteleu. En attente d'un retour de proposition échéance été 2025.

Point ASA (Association des fossés). L'association des fossés se « reconstitue » et des travaux seront à planifier. Une réunion de travail a eu lieu en Mairie de Saint-Pierre-de-Manneville en juin dernier avec les Maires et adjoints concernés. Une rencontre avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine est prévue, les propriétaires et locataires seront contactés.

Signalement d'un câble « fibre » au sol au Marais. Mail du 31 juillet au directeur d'Orange. Demande de M. WOLKONSKI. Plusieurs relances sans résultat. Une énième relance sera faite par Monsieur le Maire.

Réparation de l'angle du mur du cimetière à la chaux (dégradation). Des travaux de réfection sont prévus afin d'éviter de plus amples dégradations.

Proposition d'action avec ENEDIS.

Au national, Enedis est partenaire de l'association Unis-Cité qui propose des missions de service civique, en particulier sur des thèmes autour de l'écologie et de l'énergie (mais pas seulement). Sur Rouen, l'association est présente et la DR a déjà pu accompagner des jeunes volontaires ces dernières années (formation sur l'énergie, visite de poste source, mises en relation, etc...).

Possibilités:

- intervention de volontaires auprès des scolaires pour parler énergie.
- chantier nature
- sensibilisation
- etc...

Peut-être faudrait-il envisager une action au niveau du Panorama communal ? À voir en commission environnement.

Bilans demandés :

- nombre d'utilisateurs à la médiathèque de Canteleu.

Du 1er janvier au 30 juin 2023 : 6 inscriptions conventionnées soit un reste à charge pour notre Commune de 161.70€ (6 x 26.95€).

Du 1er juillet au 31 décembre 2023 : 3 inscriptions conventionnées soit un reste à charge pour notre Commune de 85.80€ (3x 28.60€).

Du 1er janvier au 30 juin 2024 : 6 inscriptions conventionnées soit un reste à charge pour notre Commune de 171.60€ (6 x 28.60€)

- nombre de familles et nombre de passages pour le Quotidien

Depuis 2 ans, la Commune ne verse plus de subvention. Les communes partenaires et le département en a fait de même. Suite à de nombreux échanges, il s'avère que le Quotidien est bien géré. Un audit a été réalisé et un bilan positif en est ressorti.

- nombre d'entrées piscine du centre aquatique « Aqualoup » pour les Mannevillais.

Malgré de nombreuses relances, aucun chiffre n'a été communiqué à la Commune.

La prochaine convention ne sera pas signée sans retour des éléments demandés.

3ème édition de l'offre « Compost aux Mannevillais ».

À prévoir en mars 2025 si validation par la commission environnement.

Mme Aurélie BERNARD, propose une nouvelle fois, de prendre en charge le transport du compost. L'ensemble du conseil municipal la remercie chaleureusement.

Formation travail en hauteur pour Laurent LAROYE le 14/10 (1 journée (7h)). EPI achetés.

Visite au sénat en 2025 pour les CM1/CM2.

La visite est prévue pour le mois de mai (45 personnes maximum), un jour de semaine, de façon à ce que l'enseignante puisse accompagner ses élèves (en attente de l'ouverture du planning en novembre).

Point subventions cantine scolaire. Nous sommes accompagnés du département à hauteur de 9 354,025 euros (25%), de la Métropole Rouen Normandie 10 000,62 euros (25,6%) et de l'État via la DETR pour 11 224,83 euros (30%) soit un total subventionné de 30 579,50 euros (+ 78%). La Commune devrait donc avoir à sa charge le solde soit 8 560,50 euros (22%). Pour rappel, le montant des aides publiques directes ne peut dépasser 80% du coût prévisionnel HT de la dépense. L'ensemble du conseil remercie très sincèrement les acteurs locaux pour leur aide financière.

Travaux d'élagage 2025. Taille aux Tilleuls. Prise en charge financière à 50% par la métropole via le Fond d'Aide à l'Aménagement de fonctionnement.
En attente de devis.

Joint à acheter pour l'ancien réchauffeur (appoint secours). M. Pascal BARREAU va se charger de l'achat et de son remplacement.

Dossier Technique Amiante (DTA) transmis à l'école à la demande de Madame la directrice. Analyses réalisées en 2024. Les tuiles sont composées d'un matériel amianté.

Inspection des jeux extérieurs du 03/09. Un des jeux a été resserré et réglé (la grenouille) par un agent technique.

Cagnotte à la Fondation du Patrimoine. Rencontre prévue avec M. Patrice PUSATERI fin octobre 2024. Une relance a été faite par Françoise AIRAULT auprès de notre AMO au sujet des futurs travaux à l'Eglise.

Devis « cinéma en plein air » pour la prochaine fête des voisins du 30 mai 2025. Deux propositions seront étudiées lors de la prochaine commission fêtes et cérémonies.

Devis de réparation du tambour afficheur. Compter environ 300 € (Aucun devis antérieur existant). Il a été décidé que le tambour sera envoyé prochainement à l'entreprise de restauration. Caroline NAYRAT a pris en charge ce sujet.

Le contrôle annuel des extincteurs a été réalisé par M. Alexandre LACOINTE.

Le contrôle annuel « électrique » a été réalisé par AJ2RC.

Les chaudières ont été vérifiées et les ramonages faits par Monsieur Sébastien FOURNOT.

Tampon arraché devant chez Mme et M. Hardy. Mail de signalement au pôle du 31 juillet 2024. Une intervention provisoire a été réalisée en attendant des travaux de réfection.

Poteau en granit de l'église arraché. Mail du 21 août 2024. Poteau redressé. Mail envoyé par M. Nicolas AMICE début septembre pour refaire le scellement. Les travaux devraient bientôt être réalisés.

Des travaux d'électricité pour les futures décorations de Noël (entreprise DESORMEAUX) seront réalisés le 10 octobre.

Point travaux cantine scolaire : lave-vaisselle, adoucisseur, seuil de porte, fuite système de chauffage, la porte en bois va être changée. La cuisine est fonctionnelle. Les travaux ont été payés.

Clôture de chasse en forêt communale + reprise du chemin d'accès. Une nouvelle convention doit-être proposée. Une nouvelle clôture doit être installée et financée intégralement par la FDC76. Pascal BARREAU se charge de ce dossier.

Terrain de la réserve du cimetière. Les agents communaux ont fauché le terrain. Un devis a été demandé pour niveler la parcelle facilitant son entretien futur.

Réunion avec le pôle de proximité du 19/07/2024 avec M. Mutrel, M. Maurizot et M. le Maire. Des marquages au sol sont prévus au carrefour route du Marais/Rue de Bas suite à un récent accident. Il est proposé un axe de marquage afin de signaler le carrefour. Projet de nouveau revêtement sur les trottoirs à la Viette 1. Il existe des dégradations importantes. Le pôle de proximité étudie le sujet et reviendra vers M. le Maire d'ici quelques mois.

Campagne de stérilisation des chats en 2024 (pour donner suite à des problèmes sanitaires, gale et surpopulation). 12 chats non identifiés et stérilisés pour l'année. Remerciements reçus en mairie. Coût 700€ pour la commune et 500€ pour l'association. La municipalité remercie l'association 30 millions d'amis. Et M. Jean-Marie PHILIPPART piégeur agréé.

Zone poubelles à créer au cimetière (commission environnement).

Cuve de récupération des eaux pluviales à installer à l'école. La cuve provient d'un don de M. Mickaël FOURNIER. L'eau servira à arroser le potager des enfants.

Candélabres toujours hors service rue Saint-Pierre (relances) + 1 manquant en sortie de Saint-Pierre, ce dernier est commandé par la Métropole, direction Quevillon + 1 avec du lierre en sortie de Saint-Pierre à nettoyer.

Mail du 31 octobre 2023 + du 10 juillet 2024 + relance au pôle de proximité du 04 septembre. Demande d'harmonisation d'allumage et d'extinction de l'EP.

L'entreprise CDR doit intervenir pour harmoniser l'éclairage. M. le Maire se charge du sujet.

Il est signalé qu'un candélabre est hors service au 13 route de Quevillon, idem au niveau du 6 chemin du Roy et un autre au niveau du 15 chemin du Roy. Les services du Pole de proximité seront contactés par M. le Maire pour intervenir rapidement.

Monsieur Cédric BOCQUET quitte la séance du Conseil Municipal à 22h41.

Haies. Il existe une problématique des haies qui dépassent sur le domaine public. Il est rappelé qu'il est obligatoire d'entretenir ses haies. La commune a la possibilité de réaliser les travaux d'entretien facturés aux propriétaires par la suite. Il est aussi rappelé qu'il est important de ne pas entreposer de déchets divers au risque d'attirer les nuisibles : rats, rongeurs ou autre.

Un grillage doit être installé par Pascal BARREAU avant la fin de l'année le long du chemin menant au terrain de football (bureau 18/01/2023).

Le Marché de Noël 2024 est en préparation. Le Père Noël devrait résider quelques jours chez nous ! Le 15 décembre, vous aurez accès à la maison du Père Noël, la boîte à lettre sera installée comme l'année passée et des décorations extérieures seront installées, des animaux seront réalisés en bois de palettes, fournies par Mme Aurélie BERNARD, et fabriqués par une connaissance de Mme Sylvie DEVARENNE.

Achat de nouvelles décorations de Noël. Elles seront placées route de Quevillon.

Accotements chaussés de Bellegarde à tailler (à la limite avec le chemin du Roy).
Taille prévue les prochaines semaines.

Rencontre à prévoir commission sociale / Mme Seradi directrice Logeal (pb de communication, cf mail du 01 juillet 2024).

En attente de proposition d'un rendez-vous, il devient urgent d'éclaircir certains points de communication pour les commissions d'attribution des logements. Mmes AIRAULT et BOISSIN s'occupent de ce sujet.

Éclairage. Des prises, un spot lumineux et des accroches seront installés sous le préau de l'école.

Visiophone à installer à l'école (cf dernier bureau). L'accord a été donné pour la réalisation des travaux.

Point orgue : enveloppe votée des 10 000€ (devis pour 2 prises électriques + coûts divers de réparations et d'achats + transport). Le solde est de 3300€.

Un concert inaugural sera proposé dès que l'instrument sera prêt.

Réunion des associations du 27 septembre 2024. Rappel des règles d'usage. Propositions, mise en relation et discussions. Réunion prochaine à caler en juin 2025 pour présenter les activités associatives aux Mannevillais devant un verre de l'amitié.

Les membres des associations ont salué l'initiative de la commune.

Point travaux PPI (travaux effectués à la demande de la municipalité financés par la Métropole Rouen Normandie).

Requalification des lotissements des Tilleuls et des Sorbiers. Réunion publique effectuée le 07 juin 2024. Une cinquantaine de participants.

Les demandes de modifications ont été intégrées au plan masse (validation par le pôle le 16/09/2024) et feront l'objet d'adaptations en cours de chantier.

En ce qui concerne le calendrier, le rapport d'analyse (pour donner suite à l'appel d'offres) a été transmis pour validation à la Direction de l'Achat Public (DAP) le 9 septembre dernier.

Au regard des délais pratiqués habituellement, on peut imaginer un retour de la DAP pour début décembre et une notification prévisionnelle du marché sur février/mars 2025.

Nous sommes toujours sur notre objectif annoncé d'un démarrage des travaux au printemps 2025 (le marché prévoit une période de préparation d'un mois).

Le délai de la tranche ferme (allée des Tilleuls) est de 9 mois et de la tranche conditionnelle (allée des Sorbiers) de 5 mois.

En résumé,

- travaux allée des Tilleuls : avril 2025 à décembre 2025
- travaux allée des Sorbiers* : janvier 2026 à mai 2026.

** Dans l'hypothèse où on reste sur l'idée d'affermir en 2026 la tranche conditionnelle par anticipation sur le prochain PPI (dépassement de budget).*

Remerciements au Val de la Haye pour le prêt de la balayeuse de rue. Une grande partie du village a été traité. L'intervention d'un camion de balayage a également été programmé pour les caniveaux.

Achat de sel de déneigement effectué en commun avec les communes de Sahurs, Quevillon, Hénouville et Val de la Haye).

Rats. Une campagne de dératisation a été réalisée sur notre commune sur les mois de mai et juin derniers (appâts installés dans 59 regards d'assainissement).

Le pôle reste toutefois à notre disposition pour localiser les sources d'un éventuel désordre.

Il est souligné par Mme Aurélie BERNARD et Mme Svette DESMOULINS qu'il est important d'éloigner les composteurs des habitations.

Une nouvelle campagne de dératisation sera demandée.

Demande d'un bilan des 6 mois d'installation des 2 **radars pédagogiques**. Nous aurons les éléments d'ici quelques semaines.

Des travaux d'électricité seront réalisés dans notre église afin de sécuriser l'utilisation future de **l'orgue communal**.

Le panorama communal a été entretenu le 13 septembre dernier par les services techniques.

Un **don** de 50€ été remis à la Mairie en remerciements de la campagne de stérilisation des chats. L'ensemble du Conseil Municipal remercie M. ET Mme BOCACHARD. En accord avec eux, la Commune en fera don à la coopérative scolaire.

TOUR DE TABLE :

Mme Stéphanie AMICE précise qu'un **jumelage** avec l'Angleterre avait été proposé à l'école. Des courriers ont été envoyés par les élèves de la Classe de Mme POUILLAIN, un courrier collectif a été reçu. À voir la pérennité du projet cette année avec la nouvelle classe de CM.

Les élections pour le **CMJ** se dérouleront le 15 octobre. Il y a pour le moment 15 candidats pour 6 places.

Les enfants élus au CMJ se rendront au Monument aux Morts de Sahurs le 11 novembre pour la commémoration.

L'association du Foyer Rural propose une marche "**octobre rose**" le 13 octobre 2024.

Un encart au sujet du « CLIC du CAILLY » sera inséré dans le prochain bulletin afin d'y trouver les informations d'aide pour **les aidants**.

M. Pascal BARREAU informe que le nombre de tables rondes à la salle Henry Joly est insuffisant. Il est donc proposé l'achat de 2 supplémentaires.

Mme Suzette DESMOULINS et M. Jean-Marie PHILIPPAT signalent la dangerosité du **carrefour de la rue Chiquet**, la vitesse y est excessive et de nombreux conducteurs ne respectent pas le stop.

Mme Suzette DESMOULINS appuie les propos de M. Jean-Marie PHILIPART en insistant sur le fait que la situation est complexe, dû au manque de respect de la signalisation.

Une discussion s'engage afin de chercher une solution adaptée (stop, sens unique...).

Mme Caroline NAYRAT suggère un groupe de travail dédié à ce sujet.

Les membres du Conseil Municipal statu sur la pose d'un stop supplémentaire.

Les services métropolitains seront contactés par M. le Maire.

Il est également signalé que les **berges de la Seine** ne sont pas entretenues.

M. le Maire s'occupe du sujet et proposera un courrier au Président du syndicat mixte de gestion de la seine normande.

Mme Sylvie DEVARENNE demande qu'un nouveau **banc** soit installé au cimetière.

M. Alexandre JUNG signale le mauvais état du **chemin du Marais**, il demande si une intervention est planifiée. L'eau stagne et il subsiste des problèmes d'écoulement.

M. le Maire précise qu'un point sera fait avec le pôle de proximité rapidement.

Fin de séance à : 23h40

Nicolas AMICE Maire	Françoise AIRAULT	Stéphanie AMICE
Pascal BARREAU	Aurélie BERNARD	Fitzgerald BEURIOT
Marie BOISSIN	Cédric BOQUET	Suzette DESMOULINS
Sylvie DEVARENNE	Alexandre JUNG	Ludivine LARSON

<p>Caroline NAYRAT Secrétaire de séance</p>	<p>Jean-Marie PHILPPART</p>	<p>Sofiane ZOUAOUI</p>
---	-----------------------------	------------------------